91.3324

Postulat Leuba
Hilfe an die Länder Osteuropas.
Förderung der Marktwirtschaft
Aide aux pays
de l'Europe centrale et orientale.
Développement de l'économie de marché

Wortlaut des Postulates vom 30. September 1991

Der Bundesrat wird eingeladen, im Rahmen der schweizerischen Hilfe an die Länder Zentral- und Osteuropas besondere Anstrengungen zur Ausbildung von Kadern für die Marktwirtschaft und zur Entwicklung leistungsfähiger Transportmittel (Eisenbahn und Strassen) zu unternehmen.

Texte du postulat du 30 septembre 1991

Le Conseil fédéral est invité à faire un effort particulier dans l'aide que la Suisse apporte aux pays de l'Europe centrale et orientale, pour la formation des cadres à l'économie de marché et pour le développement de moyens de transport performants (chemins de fer et routes).

Mitunterzeichner – Cosignataires: Burckhardt, Coutau, Eggly, Friderici Charles, Gros Jean-Michel, Jeanneret, Massy (7)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

S'il est une leçon que l'effondrement du communisme en Europe centrale et de l'Est a donnée, c'est bien celle de la supériorité de l'économie de marché sur l'économie planifiée qui a conduit ces pays à la faillite.

On peut d'ailleurs faire la même constatation en ce qui concerne les pays du tiers monde. Leur grand appauvrissement actuel, en dépit de l'aide occidentale, provient pour une large part, outre de l'incompétence de certains de leurs dirigeants ou de leur vénalité, d'une économie autoritairement planifiée (l'économie planifiée favorisant d'ailleurs la concussion). Rien, en effet, n'explique pourquoi certains pays, aux conditions géographiques et climatiques voisines, ont des vitesses de développement très différentes (p. ex. la Corée du Sud et la Corée du Nord, Taïwan et la Chine populaire, l'Indonésie et le Laos, etc.), si ce n'est que les premiers nommés ont opté plus ou moins pour l'économie de marché et les autres pour l'économie planifiée.

Mais l'économie de marché, même si elle fait appel à l'initiative privée, ne s'improvise pas. Elle nécessite d'abord une bonne formation de cadres à ses mécanismes (lois du marché, marketing, lois de la concurrence, de la gestion, de la protection des consommateurs) et des infrastructures qui permettent des échanges, un des fondements de l'économie de marché. Les moyens de transport constituent, à cet égard, une exigence essentielle. Si les conditions de base pour le fonctionnement d'une économie libre ne sont pas réunies, on peut légitimement craindre que le désenchantement des peuples libérés du communisme ne succède rapidement aux espoirs de la libéralisation.

Si le profit légitime est un moteur de l'activité humaine, encore faut-il savoir comment on calcule un prix de revient. Or, 45 ans d'économie planifiée ont fait disparaître la culture économique nécessaire.

La leçon de décennies d'échecs économiques dans les pays d'Europe centrale et orientale, comme dans la plupart des pays en voie de développement, démontre que le progrès technique ou les milliards investis ne servent pas à grandchose s'ils ne sont pas accompagnés de la formation nécessaire en matière commerciale et de gestion pour que l'économie de marché fonctionne. Il va en outre de soi qu'on ne saurait passer brutalement d'un type d'économie à l'autre. Il faut des mesures transitoires qui sont sans doute délicates à mettre en place.

La Suisse, qui a une longue tradition d'économie libérale, pourrait jouer un rôle important dans la restructuration des économies des pays d'Europe centrale et orientale, à condition de faire un effort principal dans la formation des cadres commerciaux et de gestion, ce qui, au surplus, correspondrait à la tradition pédagogique helvétique.

De plus, un effort dans l'amélioration des moyens de transport, nécessaires à une économie fondée sur les échanges, pourrait constituer le deuxième acte sur lequel la Suisse pourrait s'engager.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates vom 6. November 1991 Déclaration écrite du Conseil fédéral du 6 novembre 1991 Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat.

Ueberwiesen - Transmis

90.792

Postulat (Spälti-)Allenspach Alterspolitik in der Schweiz Politique du 3e âge

Wortlaut des Postulates vom 3. Oktober 1990

Europäische Industriestaaten, insbesondere die Schweiz, sind mit einer altersmässigen Zusammensetzung der Bevölkerung konfrontiert, wie sie sich noch nie präsentiert hat. Die Ueberalterung der Bevölkerung wird auf nahezu alle Lebensgebiete Auswirkungen haben. Insbesondere wird sie nicht nur eine Erhöhung der Zahl der Rentnerinnen und Rentner mit sich bringen, sondern auch eine noch wesentlich stärkere Zunahme der Hochbetagten. Diese demographische Entwicklung hat ihre konkreten Auswirkungen auf viele soziale Institutionen unseres Landes. Insbesondere sind Probleme der Solidarität zwischen den Generationen in Bereichen wie staatliche Altersvorsorge (AHV) und Krankenversicherung festzustellen. Die sich verändernden generationellen, demographischen und gesellschaftspolitischen Strukturen beinhalten soziale, politische sowie gesellschaftliche Fragestellungen und fordern entsprechende langfristige, konzeptionelle Lösungen. Der Bundesrat wird daher eingeladen, den eidgenössischen Räten so bald als möglich einen Bericht zu erstatten über seine künftige Alterspolitik. Insbesondere wären dabei alle auch im sozialen Bereich relevanten Probleme der demographischen Entwicklung und der sich abzeichnenden Ueberalterung der Bevölkerung zu erfassen und transparent zu machen sowie grundsätzliche Lösungsansätze darzustellen.

Texte du postulat du 3 octobre 1990

Les pays industrialisés d'Europe, et notamment la Suisse, sont confrontés à une pyramide des âges tout à fait nouvelle. Le vieillissement de la population aura des répercussions dans presque tous les domaines. Il n'entraînera pas seulement un accroissement du nombre des retraitées et retraités, mais aussi une augmentation encore bien plus forte de celui des grands vieillards. Cette évolution démographique a des effets concrets pour de nombreuses institutions sociales de notre pays. Il se pose en particulier des problèmes de solidarité entre les générations dans les domaines de la prévoyance vieillesse publique (AVS) et de l'assurance-maladie. Les changements dans les structures démographiques et sociopolitiques impliquent des problèmes sociaux et politiques et exigent des solutions à long terme portant sur la conception des institutions concernées.

A cet égard, je prie le Conseil fédéral de bien vouloir présenter aux Chambres, dans les meilleurs délais, un rapport sur sa politique future du troisième âge. Il conviendrait notamment d'analyser tous les problèmes d'évolution démographique et de vieillissement de la population qui revêtent de l'importance en particulier dans le domaine social, ainsi que d'esquisser les grands principes en vue de les résoudre.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Allenspach, Aregger, Aubry, Bonny, Bühler Simeon, Burckhardt, Büttiker, Cavadini Adriano, Cevey, Couchepin, Eggly, Eppenberger Susi, Fischer-Sursee, Fischer-Seengen, Frey Walter, Gros Jean-Michel, Houmard, Kühne, Leuba, Loeb François, Loretan, Martin Paul-René, Mauch Rolf, Müller-Meilen, Perey, Pidoux, Flutishauser, Rüttimann, Rychen, Scheidegger, Schnider, Seiler Rolf, Spoerry, Steinegger, Stucky, Tschuppert Karl, Wanner, Weber-Schwyz, Wyss Paul, Zwingli

Schriftliche Begründung – Développement par écrit Die Urheber verzichten auf eine Begründung und wünschen eine schriftliche Antwort.

Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates vom 21. November 1990 Rapport écrit du Conseil fédéral du 21 novembre 1990

Mit dem Demographiebericht AHV (1988) und der in Auftrag gegebenen Neubearbeitung des Berichtes «Die Altersfragen in der Schweiz» ist das Anliegen des Postulates weitgehend erfüllt.

Der Demographiebericht kommt zum Schluss, dass die Finanzierung der Altersvorsorge bei einem steten Wirtschaftswachstum, wie es in den vergangenen Jahrzehnten praktisch immer der Fall war, für die nächsten 10 bis 15 Jahre keine grösseren Probleme verursachen wird. Für die AHV, die einen festverankerten Generationenvertrag darstellt, werden auch in der Folge, wenn der Anteil der Altersrentner höher sein wird, tragbare Lösungen gefunden werden.

Beim in Vorbereitung stehenden Altersbericht geht es vor allem um die gesellschaftlichen Aspekte, die sich aus der demographischen Entwicklung ergeben. Es soll aufgezeigt werden, mit welchen Entwicklungen zu rechnen ist und welche Massnahmen allenfalls zu treffen sind. Die Kommission wird ihre Arbeiten spätestens Ende 1992 beenden.

Schliesslich sei darauf verwiesen, dass das neue Nationale Forschungsprogramm «Probleme im Zusammenhang mit der Alterung der Bevölkerung» das Anliegen des Postulates ebenfalls aufnimmt.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates Déclaration écrite du Conseil fédéral Der Bundesrat beantragt, das Postulat abzuschreiben.

Abgeschrieben - Classé

91.3149

Postulat der christlichdemokratischen Fraktion Bericht zur Situation der Familie Postulat du groupe démocrate-chrétien Rapport sur la politique familiale

Wortlaut des Postulates vom 5. Juni 1991

Der Bundesrat wird eingeladen, einen neuen Bericht zur Situation der Familien in der Schweiz und die Konsequenzen für die Verbesserung der Rahmenbedingungen für die Familien vorzulegen. Darin müssen u. a. die folgenden Fragen vertieft werden:

- Welche Auswirkungen zeigen die bisherigen Anstrengungen des Bundes zur F\u00f6rderung und Unterst\u00fctzung der Familien?
- Wie entwickelt sich die Wohnsituation insbesondere für Familien mit Kindern?
- Welche Möglichkeiten ergeben sich, um jungen Familien den Erwerb von Wohneigentum zu erleichtern?
- Welche Konsequenzen ergeben sich aus der Berufstätigkeit von Frau und Mann bezüglich der Arbeitsverhältnisse, der Verbindung von Beruf und Familie und des beruflichen Wiedereinstiegs der Frauen?
- Welche Massnahmen sind zu ergreifen, dass zumindest ein Elternteil zu Hause bleiben und sich der Kindererziehung widmen kann (Neue Armut)?
- Welche Massnahmen sind allenfalls für die familienfreundliche Ausgestaltung der Sozialversicherung (Mutterschaftsschutz, Krankenkassenprämien usw.) angezeigt?

Texte du postulat du 5 juin 1991

Le Conseil fédéral est invité à présenter un nouveau rapport sur la situation des familles en Suisse et à soumettre des propositions en vue d'améliorer leurs conditions générales de vie. Il conviendrait notamment d'étudier les questions suivantes de manière approfondie:

- Quels ont été les effets des efforts accomplis jusqu'à présent par la Confédération pour encourager et soutenir la famille?
- Quelle est l'évolution du marché du logement, en particulier pour les familles avec enfants?
- Quelles possibilités y a-t-il pour faci iter l'acquisition de logements par les jeunes familles?
- Quelles sont les conséquences découlant de l'activité professionnelle de l'homme et de la femme en ce qui concerne les conditions de travail, le rapport vie professionnelle et vie familiale, la réinsertion professionnelle des femmes?
- Quelles mesures faudrait-il prendre pour qu'un des parents au moins puisse rester à la maison et s'occuper de l'éducation des enfants (sans rejoindre le rang des «nouveaux pauvres»)?
 Quelles mesures seraient le cas échéant indiquées pour améliorer le régime des assurances sociales en faveur des familles (protection de la maternité, primes d'assurance maladie)?

Schriftliche Begründung

Der letzte Bericht der Bundesbehörden über die Familienpolitik in der Schweiz datiert von 1982. Unterdessen hat sich die Situation der Familien wesentlich verändert. Kinder werden nicht ausschliesslich in der traditionellen Familie erzogen. Erziehungsaufgaben werden in neuen Fomen von Partnerschaften und immer häufiger auch von Alleinerziehenden wahrgenommen. Veränderungen im beruflichen Verhalten erfordern eine Neubeurteilung. Immer öfter müssen beide Elternteile aus finanziellen Gründen einer Arbeit nachgehen. Die finanzielle Situation insbesondere junger Familien wird nicht zuletzt durch hohe Hypothekar- und Mietzinsen angespannter. Dies alles erfordert eine Ueberprüfung bisheriger familienpolitischer Massnahmen und ein neues Leitbild, das einen Beitrag zur schweizerischen und internationalen Diskussion im Uno-Jahr der Familie 1994 darstellen könnte.

Développement par écrit

Le dernier rapport des autorités fédérales sur la politique familiale en Suisse date de 1982. Depuis lors, la situation des familles s'est nettement modifiée. Les enfants ne sont plus élevés uniquement dans des familles au sens traditionnel. Les tâches éducatives sont assumées au sein de nouvelles formes de cellules et l'on trouve toujours plus de familles monoparentales. Des changements dans l'attitude face à la profession demandent une nouvelle évaluation de la situation. Il arrive toujours plus souvent que les deux parents doivent travailler pour des raisons financières. Du fait des taux hypothécaires et des loyers élevés, la situation financière des jeunes familles notamment devient plus difficile. Toutes ces circonstances exigent que l'on réexamine les mesures relevant de la politique familiale et que l'on dégage de nouvelles lignes directrices: cela pourrait être une contribution de la Suisse pour faire avan-

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdruckschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali

Postulat (Spälti-)Allenspach Alterspolitik in der Schweiz

Postulat (Spälti-)Allenspach Politique du 3e âge

In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung

Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale

In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale

Jahr 1991

Année Anno

Band \

Volume

Volume

Session Wintersession
Session Session d'hiver
Sessione Sessione invernale

Rat Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Sitzung 15

Séance

Seduta

Geschäftsnummer 90.792

Numéro d'objet

Numero dell'oggetto

Datum 13.12.1991 - 08:00

Date

Data

Seite 2495-2496

Page

Pagina

Ref. No 20 020 737

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.